

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 19 Mercredi 13 mai 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde

Dans sa séance du 5 mars 2020, le Conseil communal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à l'émission des bons de garde. Cette ordonnance est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 13 mai 2020

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Studer Schnegg Eveline et Schnegg Francis, Le Noveleu 9, 2744 Belprahon

Auteur du projet: ECE SA, Bureau d'ingénieur-conseil CVS, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau placée à l'extérieur du bâtiment (démantèlement de la citerne à mazout)

Emplacement: Parcelle N° 569, Le Noveleu 9, Belprahon

Dimensions: Selon plan déposé.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au** 12 juin 2020 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 13 mai 2020 Le Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h



Champoz

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire le mercredi 17 juin 2020 à 20 h à l'abri

Ordre du joui

- 1. Approbation des comptes 2019
- 2. Modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois – suppression des art. 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4
- 3. Adhérer au SSEVT
- 4. Voter un crédit de Fr. 20'000.- pour l'alimentation en eau du pâturage du Combioz
- 5. Divers et imprévu

Le règlement cité au point 3 pour la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois est déposé publiquement durant 30 jours avant l'assemblée communale.

Coronavirus

Etant donnée la situation actuelle de pandémie, nous ne savons pas comment la situation peut évoluer. Il se peut que l'assemblée communale prévue pour le 17 juin 2020 soit annulée au dernier moment et reportée éventuellement au 9 septembre 2020.

De plus, si l'assemblée est maintenue, nous mettrons à disposition des masques.

Champoz, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Corcelles

Déchets

Nous rappelons aux citoyens du village de déposer uniquement des sacs taxés dans les conteneurs semi-enterrés de Corcelles. Ces derniers sont réservés aux habitants de Corcelles.

Les citoyens de Corcelles peuvent déposer les huiles usagées à la déchetterie de Crémines. Tout autre dépôt est interdit et sera sanctionné par des amendes.

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes ci-dessus.

Corcelles, le 13 mai 2020

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants: Catherine et Olivier Leuenberger, rue de l'Envers 18, 2738 Court

Propriétaires : Catherine et Olivier Leuenberger, rue de l'Envers 18, 2738 Court

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 1637, au lieu-dit «rue de l'Envers 16», 2738 Court

Projet: construction d'une maison familiale avec pergola, place couverte et panneaux solaires

Chauffage: pompe à chaleur (air) et poêle à bois

Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2b

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 6 mai 2020

Municipalité de Court, administration municipale

Appel aux propriétaires de logements mis en location

Statistique des logements vacants

Chaque année, la commune doit recenser les logements vacants sur le territoire communal. Dans ce contexte, les propriétaires sont priés de communiquer au contrôle des habitants les appartements qui seront à louer à la date de référence du 1er juin 2020. Les informations sont à transmettre par téléphone au 032 497 71 10 ou par courriel à l'adresse contact@court.ch jusqu'au mercredi 27 mai 2020.

Court, le 13 mai 2020

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérant: Giovanni Valentino, rue des Biches 7, 2738 Court

Propriétaires: Katia Stoller Valentino et Giovanni Valentino, rue des Biches 7, 2738 Court

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Emplacement: parcelle N° 1453, au lieu-dit «rue des Biches 7», 2738 Court

Projet: agrandissement de la maison sur la façade Ouest, réfection totale de la toiture, pose d'un auvent sur l'entrée Nord et pose d'un auvent sur l'entrée Est

Chauffage: chauffage central inchangé ; installation d'un poêle à bois

Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dérogation: 33 alinéa 2 du règlement communal de construction

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 13 mai 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Taxe des chiens

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale.

En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée à l'administration communale d'ici à fin juillet 2020 au plus tard, soit par courriel à l'adresse secretariat@eschert.ch, soit par téléphone au 032 493 40 85.

Eschert, le 6 mai 2020 Le Conseil communal

Assemblée communale du 11 juin 2020 – report

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'assemblée commune prévue initialement le 11 juin prochain est reportée. Une nouvelle date sera communiquée dès que cela sera possible.

Eschert, le 11 mai 2020 Le Conseil communal



Réouverture du secrétariat municipal

Le secrétariat municipal sera à nouveau ouvert à la population dès le mercredi 13 mai selon l'horaire habituel, soit les mercredis de 9 h 30 à 10 h 30 et les jeudis de 18 h à 19 h 30.

Des mesures ont été prises pour garantir le respect des directives de l'OFSP.

Nous vous prions tout de même de privilégier la communication par téléphone (032 499 95 55) ou par mail (secretariat@grandval.ch).

Grandval, le 13 mai 2020

Le Conseil municipal

Sortie des aînés

En raison de la situation actuelle la traditionnelle sortie des aînés prévue le 26 juin 2020 est annulée

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 13 mai 2020

Le Conseil municipal

Taxe des chiens

Nous rappelons aux citoyens concernés que l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit être annoncé au secrétariat municipal.

Nous vous prions de nous informer de toute modification liée à la détention d'un chien jusqu'au 15 juin au plus tard.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Grandval, 13 mai 2020

Le Conseil municipal

Utilisation des moloks

Les moloks situés au sein du village de Grandval sont uniquement destinés aux citoyens du village.

Dans ce contexte, nous prions nos citoyens de déposer leurs sacs taxés dans nos moloks et de ne pas utiliser les installations des communes avoisinantes

Nous vous remercions de votre collaboration. Grandval, le 13 mai 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Informations communales

Réouverture de l'administration communale

L'administration communale rouvrira selon l'horaire habituel (mardi et jeudi 17h - 19h) dès le 11 mai 2020 en tenant compte des directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Il est rappelé à la population que la communication par courriel et par téléphone doit être privilégiée lorsque cela est possible.

Permis de construire

Un permis de construire a été octroyé par le conseil communal à M^{me} et M. Boegli Dobora et Mathias pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la balustrade du balcon côté sud de l'habitation et bardage en bois des parois du garage, au lieu-dit Rue du Clos 2 et 2a, parcelle N° 523.

Loveresse, le 7 mai 2020

Conseil communal



Moutier

Communiqué de presse

Coronavirus – information à la population

Au vu de la situation liée au Coronavirus, le Conseil municipal informe la population des points suivants:

- Les guichets de l'administration municipale seront ouverts les après-midis, selon l'horaire habituel, du lundi 11 mai au vendredi 5 juin 2020
- Dès lundi 8 juin 2020, l'administration sera ouverte tous les jours, matin et après-midi, selon l'horaire habituel, à l'exception du mercredi matin où les bureaux seront désormais formés
- Le contrôle du parcage sera effectué dès lundi 11 mai 2020 selon le programme habituel.

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Moutier, le 6 mai 2020

Conseil municipal

Procédure d'information et de participation Plan de quartier

Conformément à l'article 58 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, le Conseil municipal de Moutier ouvre une procédure d'information et de participation de la population relative au plan de quartier et aux modifications susmentionnés.

Les documents sont déposés et mis à la disposition du public

du 13 mai 2020 au 27 mai 2020 inclusivement

aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, $2^{\rm e}$ étage où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11

mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midis

Les remarques, suggestions ou propositions peuvent être communiquées **par écrit, jusqu'au 27 mai 2020**, à l'adresse susmentionnée.

Moutier, le 13 mai 2020 Conseil municipal



Assemblée communale

L'assemblée communale est fixée au lundi 15 juin 2020 à 20 h au Centre de rencontres à Sornetan.

Selon les directives qui seront émises par le Conseil fédéral ces prochains jours, si les rassemblements ne sont pas autorisés à cette date, la présente assemblée communale sera reportée à une date ultérieure. Une information sera publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier du 10 juin 2020 au plus tard.

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver les comptes 2019
- Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation de la Commune mixte de Petit-Val
- 3) Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 420'000.– pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour le CSP Val d'Or
- 4) Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence et de protection civile du Jura bernois Tramelan (suppression de l'art. 2 alinéa 3, art. 15 lettre e et art. 23 alinéa 4)
- 5) Informations sur les bons de garde
- 6) Informations sur l'école
- 7) Informations du Conseil communal
- 8) Divers

Dépôt public

Les comptes et les règlements sous chiffres 2) et 4) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 13 mai 2020

Conseil communal

Crédit d'engagement de Fr. 157'000.pour la rénovation des murs et de la rivière La Sorne à Sapran (Sornetan)

Vu l'incertitude liée à la tenue de l'assemblée communale le 15 juin 2020 en raison de l'interdiction de rassemblement liée au Coronavirus, le Conseil communal de Petit-Val a approuvé à titre exceptionnel, dans sa séance du 4 mai 2020 un crédit d'engagement de CHF 157'000.— relevant d'ordinaire de la compétence de l'assemblée communale.

Ce crédit représente la part communale aux travaux qui seront réalisés en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, le long de la Sorne, depuis le tunnel du Pichoux jusqu'à Sapran.

Les travaux consistent à la stabilisation des berges, la suppression des chutes et l'aménagement de seuils pour les poissons. Ce projet fera l'objet d'un dépôt public.

La part communale devisée à Fr. 157'000.— sera subventionnée à hauteur de Fr. 129'000.— Un montant d'investissement de Fr. 70'000.— avait été porté au budget 2020 mais le projet a entre-temps été modifié pour répondre aux exigences de l'Inspection de la pêche. Cette modification de projet n'engendre pas de coût supplémentaire pour la commune car elle est subventionnée à 100 %.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Souboz, le 13 mai 2020 Conseil communal

Communication du Conseil

Crédit extrabudgétaire de Fr. 73'000.pour la part communale des travaux de réaménagement de la route à travers la localité de Châtelat

Vu l'incertitude liée à la tenue de l'assemblée communale le 15 juin 2020 en raison de l'interdiction de rassemblement liée au Coronavirus, le Conseil communal de Petit-Val a approuvé à titre exceptionnel, dans sa séance du 4 mai 2020 un crédit extrabudgétaire de Fr. 73'000.— relevant d'ordinaire de la compétence de l'assemblée communale.

Aucun montant n'a été porté au budget 2020 car la commune n'avait pas reçu d'information. Ce crédit de Fr. 73'000.— représente les aménagements qui seront réalisés sur les terrains communaux attenant à la route cantonale dans le cadre des travaux entrepris par l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne pour le réaménagement de la route cantonale à travers la localité de Châtelat. Le projet a fait l'objet d'une procédure d'information et de participation à la population en 2018 et le plan de route, approuvé par la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, a été déposé publiquement du 29 janvier au 28 février 2020.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Souboz, le 13 mai 2020 Conseil communal

Communications du Conseil communal

Réouverture de l'administration communale

Le bureau communal sera à nouveau ouvert à la population dès le lundi 18 mai 2020 selon l'horaire habituel, soit le lundi de 17 h à 19 h et le mardi de 9 h 30 à 11 h. Des mesures ont été prises pour garantir le respect des directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Cirque Chnopf

Les représentations du Cirque Chnopf prévues en juillet 2020 à Souboz ont été annulées.

Souboz, le 13 mai 2020 Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Fondation Vacances au coeur du Patrimoine, Zollikerstrasse 128, 8008 Zürich.

Auteur du projet : Nathalie Kury architecte Sàrl, Ch. des Places 29, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelles Nos 33, 34, 93, 399 et DS 473, au lieu-dit: «Haut du Village 37», Souboz, commune de Petit-Val

Projet: restauration et transformation de la partie habitable d'une ancienne ferme en un logement de vacances, pose d'une pompe à chaleur extérieure le long de la façade Nord, aménagement d'un chemin piétonnier et d'une place de stationnement en groise, aménagement d'une terrasse en dalles filtrantes, pose de dalles filtrantes le long de la façade Est du bâtiment et raccordement du bâtiment aux réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et électrique.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: CA

Zone de protection: périmètre de conservation des

Recensement architectural: digne de protection, objet C, bâtiment inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N° 2802 entrée en force le 24.06.1989, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 80 LR et 64 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2020** auprès de l'administration communale de Petit-Val. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Monsieur Nicolas Brunner, Sur la Côte 27, 2748 Souboz.

Auteur du projet: Buchwalder Sàrl, Rte Principale 55. 2824 Vicques.

Emplacement: parcelle N° 206, au lieu-dit: «Sur la Côte 28», Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: remplacement du chauffage actuel (chaudière à bûches) dans la cuisine par un chauffage central à mazout dans le garage avec aménagement d'un canal de cheminée en façade Nord et installation de deux citernes à mazout dans le garage

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2020** auprès de l'administration communale de Petit-Val. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit

faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Relevé des compteurs d'eau

La Municipalité de Reconvilier a mis en place un système de relevé des compteurs d'eau par lecture automatique. Cette installation impose le changement des compteurs d'eau existants. En raison des mesures sanitaires prises par la Confédération, le changement des compteurs n'a pas pu être réalisé sur l'entier du territoire communal et certains immeubles ne sont pas encore équipés. Ainsi cette année encore le relevé des anciens compteurs d'eau de la Municipalité de Reconvilier s'effectuera par les propriétaires (auto-relevé) sur la base de l'article 48 al 3 du règlement et tarif concernant l'alimentation en eau.

La lecture des compteurs devra avoir lieu, dans la mesure du possible le 1^{er} juin 2020.

Les propriétaires concernés recevront ces prochains jours une fiche de relevé qu'il s'agit de compléter et de retourner dans les meilleurs délais. Ils sont également priés de contrôler et corriger les autres données, si nécessaire.

En cas de questions l'Administration municipale, au 032 482 73 77 ou 076 547 78 40, est à disposition.

L'administration municipale vous remercie par avance de votre collaboration.

Reconvilier, mai 2020

Municipalité de Reconvilier

Syndicat de communes du home La Colline Assemblée des délégués

Prévue le lundi 15 juin 2020 à 17h, l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline est annulée en raison de la situation sanitaire. Elle est reportée au mois de septembre 2020. La nouvelle date choisie sera communiquée par la voie officielle dans le courant du mois de juin 2020.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Reconvilier, le 11 mai 2020 Secrétariat: Nicole Wastian

Célébration du 1er août annulée

Les circonstances actuelles liées à l'épidémie de coronavirus permettent ni d'organiser ni d'imaginer sereinement la tenue d'une fête populaire le 1^{er} Août. Le Conseil municipal a dès lors décidé de faire l'impasse, cette année, sur la célébration en commun avec les communes de Loveresse et Tayannes.

Reconvilier, le 13 mai 2020 Le Conseil municipal

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch



Saicourt

Information communale

Réouverture de l'administration communale

Le bureau municipal est à nouveau ouvert selon les horaires habituels depuis le lundi 11 mai 2020. Un concept de protection a été mis en place afin de protéger les employées et les citoyens au guichet

Le Fuet, le 13 mai 2020 Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérants: Schaer Loïc et Schaer Michel, Milieu du Village 12, 2732 Saules

Propriétaires: Schaer Loïc, Route de Reconvilier 33, 2710 Tavannes et Schaer Mylène, Chemin des Bosquets 10, 2740 Moutier

Auteurs du projet : Schaer Loïc et Schaer Michel, Milieu du Village 12, 2732 Saules

Emplacement: parcelle 116, «Milieu du Village», commune de Saules

Projet: Demande déposée après-coup pour l'aménagement d'une aire de sortie pour chevaux selon exigences de l'office vétérinaire cantonal. Il s'agit d'un aménagement pour l'entreprise d'élevage chevalin. L'espace sera clôturé par une bande électrique.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: matériaux graveleux recou-

verts d'une couche de sable

Zone: agricole

Dérogations: art. 24ss LAT et 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), dûment motivées et déposées par écrit, y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'administration communale liée au covid-19, les personnes désirant consulter ce dossier sont priées de prendre rendez-vous avec le secrétariat communal au 032 481 38 28 (atteignable le matin, du mardi au vendredi).

Saules, le 6 mai 2020 Conseil communal



Avis de construction

Requérante: Madame Regula Imperatori, Obere Muolte, 2827 Schelten.

Auteur du projet: Valforêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 29, au lieudit: «Obere Muolte 25», commune de La Scheulte.

Projet: construction d'un chemin de 145 mètres reliant les deux pistes forestières destinées à l'exploitation de la forêt.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LFCo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2020** auprès de l'administration communale de La Scheulte. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Introduction des bons de garde – Traitement par la commune de Valbirse

La commune de Sorvilier adhérera au système des bons de garde depuis le 1er août 2020. Les parents qui confient leurs enfants à une crèche ou à une association de parents de jour doivent obligatoirement requérir des bons de garde qui seront traités par la commune de Valbirse. Afin d'expliquer cette nouvelle manière de faire et les démarches nécessaires pour les inscriptions, Valbirse a publié sur son site internet une présentation des autorités communales ainsi qu'une vidéo du canton

Ces informations sont accessibles sous l'onglet «Vivre à Valbirse/Petite enfance/Bons de garde» (www.valbirse.ch/1170-vivre-a-valbirse-bons-degarde).

Sorvilier, le 13 mai 2020 Le Conseil municipal

Assemblée bourgeoise

L'assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier aura lieu le vendredi 19 juin 2020 à 20h à la salle de Paroisse de Sorvilier.

Ordre du jour

- 1. Présentation et approbation des comptes 2019
- 2. Nomination de la nouvelle secrétaire/caissière
- 3. Discuter et approuver du bienfondé de l'organisation de la fête des sapins
- 4. Divers

En raison de la pandémie du COVID 19 et pour respecter les règles sanitaires et les distances, nous demandons aux citoyens de se présenter avec un masque de protection.

Sorvilier, le 8 mai 2020

Le conseil de bourgeoisie



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. André Philippe Unkauf, Fornet-Dessous 21, 2717 Fornet-Dessous.

Projet: construction de balcons avec ouverture de fenêtres en portes-fenêtres en façade sud du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 28 sis sur la parcelle N° 181 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: construction métallique selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet «C» digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au** 12 juin 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 mai 2020

Le chef des travaux publics

Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage et auteur du projet: Monsieur Fritschi Gérard, Rue des Mélèzes 13, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 200, Rue des Mélèzes 13, Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: Installation d'une pompe à chaleur air/eau au Nord de la maison et évacuation de l'ancien bac et citerne, chauffage et chauffe-eau

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 6 mai au 5 juin 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 1er mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpilloz 2, 2735 Bévilard.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle N° 163, au lieu-dit: «Grand-Rue 50», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: réalisation d'un couvert extérieur en structure métallique avec toiture en verre feuilleté transparent en façade Sud de la salle communale.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP B «Ecole primaire».

Zone de protection : périmètre de protection de l'aspect local.

Recensement architectural: digne de conservation, objet C, ensemble bâti B.

Dérogation: art. 20 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juin 2020**, auprès de l'administration communale de

Valbirse. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpilloz 2, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle Nº 1614, au lieu-dit: «Rue du Crêt», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: goudronnage d'une surface de 200 m² d'un chemin actuellement en groise (Rue du Crêt) avec aménagement de bordures en pavés et d'une nouvelle barrière en treillis.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: route communale.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juin 2020, auprès de l'administration communale de Valbirse. En raison de la situation extraordinaire. il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la Commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Divers

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Renvoi de l'assemblée de paroisse ordinaire du 26 mai

En raison de la pandémie du Covid-19 et suite aux directives des autorités, l'assemblée de paroisse ordinaire de Haute-Birse du 26 mai à 20 h, publiée dans l'édition du 22 avril de la feuille officielle du District de Moutier est annulée. Toujours selon les directives des autorités, elle sera certainement reportée au 3 décembre 2020. Une nouvelle publication officielle sera envoyée dans les délais

Tavannes, le 13 mai 2020 La secrétaire: Brigitte Saunier

Avis général

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale

La Préfecture et le Registre Foncier de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 22 mai 2020 toute la journée.

Courtelary, le 13 mai 2020.

La Préfecture et le Registre foncier

Calendrier des parutions 2020

Nº sem	n. Nº par.	Date	Jour de parution	32		05.08.2020	SUPPRIME
20	19	13.05.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	36	32	02.09.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi
25	24	17.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi
26	25	24.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi
27	26	01.07.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi
28	27	08.07.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
29	28	15.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
30		22.07.2020	SUPPRIME	43	39	21.10.2020	mercredi
31		29.07.2020	SUPPRIME	44	40	28.10.2020	mercredi

45	41	04.11.2020	mercredi
46	42	11.11.2020	mercredi
47	43	18.11.2020	mercredi
48	44	25.11.2020	mercredi
49	45	02.12.2020	mercredi
50	46	09.12.2020	mercredi
51	47	16.12.2020	mercredi
52	48	23.12.2020	mercredi
53		30.12.2020	SUPPRIME



informations pratiques



Saicourt

2712 Le Fuet

Administration municipale Pré Paroz 1

Téléphone: Courriel:

032 481 24 03

Heures d'ouverture:

admin@saicourt.ch Mardi 10h à 11h et 15h à 18h

Mercredi 10h à 11h

Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h

Vendredi 10h à 11h www.saicourt.ch

Site internet:

Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - me8h à 11h et 14h à 17hJeudi8h à 11h et 14h à 18hVendredi8h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu - ma et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Mercredi 14h à 16h

Jeudi 9h à 11h et 14h à 18h

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Fax	032 493 12 19
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Service sécurité	032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/	/
Travaux publics	032 494 13 33
Electricité/Eau/	
Service de piquet	032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.–)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet www.moutier.ch Courriel info@mou

info@moutier.ch



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale Courriel: secretariat@tavannes.ch
Grand-Rue 1 Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:

2710 Tavannes 9h 30 à 11h 45 et 15h à 17h

Jeudi:

9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

 Centrale
 032 482 60 40
 Travaux publics
 032 482 60 47

 Secrétariat
 032 482 60 43
 Agence AVS
 032 482 60 46

 Caisse
 032 482 60 44
 Service social
 032 482 65 70

Contrôle des habitants 032 482 60 45



Valbirse

Administration communale Téléphone: 032 491 61 61
Rue Aimé Charpilloz 2 Courriel: info@valbirse.ch
2735 Bévilard Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
 Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
 Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
 Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h



Sorvilier

Administration municipale Rue Principale 18 2736 Sorvilier Téléphone: 032 492 18 29

Courriel: adm.sorvilier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale Magali Zampedri Sous le Tacon 24 2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74

Courriel: perrefitte@gmail.com Heures d'ouverture:

Mardi 17h - 19h Jeudi 8h30 - 10h30

Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val Derrière les Hôtas 23 2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70

Courriel: admin@petit-val.ch Heures d'ouverture: Lundi de 17h à 19h

Mardi de 9h30 à 11h ou sur rendez-vous

Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier, 2717 Rebévelier c/o Brogna Alexandra, Rue des Chardonnerets 7 2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62

ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier Route de Chaindon 9 2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73 Courriel: info@reconvilier.ch Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.